

Liste des délibération examinées lors du Conseil Municipal du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, les membres élus de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme le Maire, Annie RENOUF

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 12-05-2026

Présents : Annie RENOUF, Francis CHUSSEAU, Nicolas BOUREAU, Sylvie LEBON, Frank RABILLE, Laure De MAISONNEUVE, Joseph BERNARD, Evelyne DRAPEAU, Stéphane CHAIGNE, Véronique DESMARICHAUX, Tony BRINSTER, Lucie CHARIÉ, Fabienne RUBIN, Christophe JOURDAN.

Absents ou excusés : Karine GAZEAU

Karine GAZEAU a donné pouvoir à Sylvie LEBON

Secrétaire : Nicolas BOUREAU

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal du 27 avril 2026. A l'unanimité, le procès-verbal est adopté.

SCOLAIRE

66-2026 – Renouveau du programme « intervention musique et danse en milieu scolaire » du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2026-2027

Approuvé à l'unanimité

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

67-2026 – Proposition de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Approuvé à l'unanimité

PERSONNEL

68-2026 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique territorial.

Approuvé à l'unanimité

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

69-2026 - La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AD parcelle n°149 d'une superficie totale de 184 m², situé 168 rue du Payré

Approuvé à l'unanimité

70-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AC n° 88 d'une superficie totale de 1108 m², situé 46 rue du Paradis

Approuvé à l'unanimité

71-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AH n° 58 d'une superficie totale de 1937 m², situé 216 rue du Domaine du Moulin des Landes

Approuvé à l'unanimité

LE MAIRE

ANNIE RENOUF

LE SECRETAIRE

NICOLAS BOUREAU

